

Département de la Vendée
Arrondissement des Sables d'Olonne
COMMUNE DE SAINT VINCENT SUR GRAON
Conseil Municipal du 13 février 2023

Envoyé en préfecture le 14/02/2023

Reçu en préfecture le 14/02/2023

Publié le 14/02/2023

ID : 085-218502771-20230213-20230213001-DE

S²LO

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le treize février à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le huit février deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de M. Jannick RABILLÉ, Maire.

Étaient présents : Mme BELOTEAU Marie, Mme BRIAUD Audrey, Mme BUTON Sandra, M. CHABOT Thierry (à partir du point n°4), Mme CHARIÉ Stella, Mme DAHAI Laurence, M. FERRÉ Hervé, Mme GÉNÉRO Françoise, M. GOURAUD Éric, M. GUIET Cyrille, M. GUIONNET Anthony, M. JÉHU Gérard, Monsieur JUSTIN Jean-Gérard, Mme MINGUET Gaëlle, M. RABILLÉ Jannick.

Excusés : Mme FERRÉ Dolorès (suppléante), M. SEMEGA Amadou (suppléant).

Présents : 14 jusqu'au point n°3, puis 15

Votants : 14 jusqu'au point n°3, puis 15

Date de convocation : 08 février 2023

Monsieur Hervé FERRÉ a été désigné secrétaire de séance.

ILOT DU LAC – BILAN D'ACTIVITE 2022
Délibération n° 2023-02-13-001

Conformément à la convention opérationnelle passée le 9 avril 2018 avec l'Établissement Public Foncier (EPF) de la Vendée, celui-ci a transmis son bilan d'activité annuel sur le secteur de l'Ilot du Lac :

• Acquisitions réalisées au 31 décembre 2022

DATE	INTITULE	MONTANT HT
22/12/2022	Acq M LECUYER - ST VINCENT SUR GRAON	80 000.00
02/05/2022	Acq M PARINAUD Patrick St Vincent sur Graon	8 000.00

TOTAL : 88 000.00 €

Rappel : conformément aux dispositions conventionnelles, la collectivité ou l'opérateur qu'elle désigne rachètera les parcelles acquises au plus tard aux dates de fin de portage indiquées précédemment

• Etudes réalisées au 31 décembre 2022

DATE	TIERS	INTITULE	MONTANT HT
09/05/2022	A7LIEUX	Etude modificative de faisabilité urbaine - St Vincent sur Graon	2 250.00
09/05/2022	LIEUXEQ	Etude modificative de faisabilité urbaine - St Vincent sur Graon	1 900.00

TOTAL : 4 150.00 €

**Département de la Vendée
Arrondissement des Sables d'Olonne
COMMUNE DE SAINT VINCENT SUR GRAO
Conseil Municipal du 13 février 2023**

Envoyé en préfecture le 14/02/2023

Reçu en préfecture le 14/02/2023

Publié le

ID : 085-218502771-20230213-20230213001-DE



• Travaux réalisés au 31 décembre 2022

DATE	TIERS	INTITULE	MONTANT HT
-	-	-	

TOTAL : €

• Cessions réalisées au 31 décembre 2022

DATE	TIERS	INTITULE	MONTANT HT
-	-	-	

TOTAL HT : 0.00 €

TOTAL TTC : 0.00 €

Intitulé	Engagé à	Stock à fin	Année	Total à
	fin 2022	2021	2022	fin 2022
1 DEPENSES	368 483,25	267 700,58	97 032,67	364 733,25
601111 Coût d'achat portage	328 200,00	240 200,00	88 000,00	328 200,00
601112 Frais d'acquisition	13 623,21	6 202,31	3 670,90	9 873,21
601113 Frais d'études (portage)	22 845,00	18 695,00	4 150,00	22 845,00
601151 Impôts fonciers	1 485,07	662,07	823,00	1 485,07
601153 Frais accessoire	2 329,97	1 941,20	388,77	2 329,97
2 RECETTES	8 412,75	8 412,75		8 412,75
7012113 Etudes	8 412,75	8 412,75		8 412,75
SOLDE	360 070,50	259 287,83	97 032,67	356 320,50
Charge d'actualisation				
TOTAL HT				356 320,50
Montant TTC (à titre indicatif) *				427 584,60

* le calcul étant théorique à ce stade selon l'hypothèse la plus défavorable d'une TVA sur prix total

Vu l'article 15.2 de la convention précitée ;

Vu l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Approuve le bilan d'activité de l'EPF de Vendée pour l'année 2022 tel que présenté ci-dessus ;

Dit que celui-ci sera annexé au compte administratif de la commune ;


Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jannick RABILLÉ



**Département de la Vendée
Arrondissement des Sables d'Olonne
COMMUNE DE SAINT VINCENT SUR GRACON
Conseil Municipal du 13 février 2023**

Envoyé en préfecture le 14/02/2023
Reçu en préfecture le 14/02/2023
Publié le 14/02/2023 
ID : 085-218502771-20230213-20230213002-DE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le treize février à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le huit février deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de M. Jannick RABILLÉ, Maire.

Étaient présents : Mme BELOTEAU Marie, Mme BRIAUD Audrey, Mme BUTON Sandra, M. CHABOT Thierry (à partir du point n°4), Mme CHARIE Stella, Mme DAHAI Laurence, M. FERRÉ Hervé, Mme GÉNERO Françoise, M. GOURAUD Éric, M. GUIET Cyrille, M. GUIONNET Anthony, M. JÉHU Gérard, Monsieur JUSTIN Jean-Gérard, Mme MINGUET Gaëlle, M. RABILLÉ Jannick.

Excusés : Mme FERRÉ Dolorès (suppléante), M. SEMEGA Amadou (suppléant).

Présents : 14 jusqu'au point n°3, puis 15

Votants : 14 jusqu'au point n°3, puis 15

Date de convocation : 08 février 2023

Monsieur Hervé FERRÉ a été désigné secrétaire de séance.

**FINANCEMENT DE LA REHABILITATION DU PRESBYTERE ET DU PAVILLON
DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT
Délibération n° 2023-02-13-002**

Suite à la réunion de présentation par les services de l'Etat du 07 février 2023, il est proposé de déposer un dossier de subvention pour le Fonds Vert :

Dépenses		Recettes		
Détail par poste	Montant	Subventions	Montant	%
Démolition	28 000,00 €	Fonds Vert	292 853,48 €	45,00 %
Structure	83 000,00 €	CONSEIL DEPARTEMENTAL PALULOS - Presbytère	123 859,20 €	19,03 %
Isolation	127 000,00 €	SYDEV	80 000,00 €	12,29 %
Réseaux dont 10 000€ pour l'alimentation en chauffage du pavillon	181 500,00 €			
Aménagement intérieur	70 000,00 €			
Aménagement extérieur	29 000,00 €			
Isolation pavillon	21 489,52 €			
Changement du transformateur électrique	32 030,00 €			
Maîtrise d'œuvre	53 766,00 €			
Contrôles	5 000,00 €			
Divers et imprévus	20 000,00 €			
		Sous-total	496 712,68 €	76,33 %
		Emprunt		
		Autofinancement	154 072,84 €	23,67 %
		Sous-total reste à charge de la collectivité	154 072,84 €	23,67 %
Total dépenses	650 785,52 €	Total Recettes	650 785,52 €	100,00 %